

## conditions générales

terminologie : le terme "activité" désigne un coaching ou un team-building  
le terme "coach" désigne Par Monts et par Mots

Le contrat est conclu dès que les parties se sont mises d'accord sur la prestation délivrée incluant le montant du devis. Le client est alors tacitement lié à chacune des conditions suivantes :

### responsabilité & dédommagement

Le coach prend toutes les mesures nécessaires pour limiter les dangers.

Le client utilise son équipement personnel et doit être assuré contre les accidents.

Conformément au droit fédéral helvétique, le coach est au bénéfice d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

Nous ne sortons pas des sentiers balisés, toutefois un danger résiduel existe toujours dans la nature. Un client qui subirait un dommage relevant de son propre fait ou de son comportement (comme par exemple : glisser ; riper sur un caillou ; se tordre la cheville ; abimer ou perdre un habit, du matériel ; etc.), ne peut prétendre à aucune mesure de réparation financière.

### arrêt ou interruption

Le montant du devis convenu est dû lorsque le client décide d'arrêter l'activité et lorsque le coach aménage un jour de repos à la demande du client, lors d'une activité sur plusieurs jours.

### annulation

Les activités doivent être annulées par écrit (courriel ou sms) ou par oral au coach. Les frais d'annulation suivants sont dus : 50% du devis de 2 jours à 1h avant la sortie.

Si le coach doit annuler l'activité pour des raisons relevant de son fait (par ex. maladie, accident, etc.), aucune des parties ne sera tenue de verser de rémunération ou d'indemnisation à l'autre.

Si des acomptes ont déjà été versés, et si aucune autre solution n'a pu être trouvée, ils seront remboursés. L'activité initialement prévue, pourrait, par exemple, être simplement reportée.

L'activité a lieu par tous les temps. Malgré cela, si le coach doit l'annuler pour des raisons ayant trait à des facteurs exogènes (par ex. conditions défavorables en montagne, perturbations des liaisons de transport, etc.), le plan B sera proposé ou l'activité pourra être reportée.

### paiement

Le paiement peut se faire cash ou par virement bancaire. Les cartes de crédit ou de débit ne sont pas acceptées. Le client particulier, sauf arrangement, paie l'activité au plus tard le jour-même.

Le client employeur règle le montant de la facture après réception de celle-ci et au plus tard dans un délai de 30 jours.

Genève, mai 2019



Par Monts et par Mots CHE-334.382.273

contact@parmontsetparmots.com

parmontsetparmots.com